



Procédure de clôture de sarl

Par **Athos**, le **10/02/2011 à 11:10**

Bonjour,

J'aimerais clôturer une SARL dont je suis le gérant mais je n'y arrive pas. Cette société dont je possède 46 % des parts a 2 autres associés minoritaires. Cette société n'a plus de vie depuis 3 à 4 ans, plus de siège social, plus de compte bancaire mais le fisc me demande chaque année la taxe professionnelle (ou sa remplaçante) au motif que je suis toujours le gérant (il n'y a pas eu de choix de gérant depuis 4 ans car plus d'AG depuis cette date). Je ne peux faire une AG pour clôturer car mes associés ont disparu. J'ai signalé ceci aux greffes du tribunal mais pas d'infos. Quelqu'un connaît-il une solution à ce type de problème ? Merci d'avance.

Par **fabienne034**, le **10/02/2011 à 11:59**

Il faut envoyer une lettre de clôture au cfe de la chambre de commerce près du siège de la société pour clôturer la SARL et vous démissionnez du poste de gérant

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>